

Fort-de-France, le 22 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dengue : la Martinique passe en phase épidémique

Face à la progression inquiétante des indicateurs épidémiologiques sur le territoire, le préfet de la Martinique Jean-Christophe Bouvier, représenté par la secrétaire générale Laurence Gola de Monchy, a réuni ce jour le comité de gestion des phénomènes épidémiques. Sur avis du Comité d'experts, la phase IV niveau 1 (épidémie confirmée) a été déclenchée, conformément aux dispositions du Programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies (PSAGE).

Depuis janvier 2023, on estime à plus de **3000** le nombre de cas évocateurs de dengue. Parmi ceux-ci, **690** cas ont été confirmés biologiquement, dont plus de la moitié ces quatre dernières semaines. Les premières communes touchées ont été Sainte-Anne et Les Trois-Îlets, justifiant le passage dès le 21 juin 2023 en Phase II niveau 2 correspondant à une circulation active du virus à fort potentiel évolutif. A la faveur de la pluviométrie importante que la Martinique a connue ces dernières semaines, la dengue touche désormais 27 communes. Dans ce contexte qui atteste d'une circulation virale active, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, et la Collectivité Territoriale de Martinique appellent l'ensemble de la population à se mobiliser pour lutter contre cette épidémie.

Le passage en Phase IV se traduit par un renforcement des mesures de gestion sur trois axes :

- Un suivi épidémiologique accru, notamment la surveillance hospitalière et la préparation des filières dédiées aux urgences.
- Des actions de lutte anti-vectorielle individuelles et collectives tournées vers la détection et la destruction des gîtes de reproduction, soutenues par des moyens municipaux de mobilisation sociale et d'information de la population.
- Une communication amplifiée auprès de tous les secteurs de la vie publique : entreprises, administrations, milieu scolaire et acteurs du tourisme pour diffuser les messages de prévention via une campagne multi-supports (affichage, spots radio et TV, mobilisation des partenaires et réseaux, aéroport, etc.)

La prévention de la dengue, c'est l'affaire de tous !

Au-delà du suivi épidémiologique et des actions de lutte renforcées menées par les autorités publiques, **chacun est concerné et acteur de la prévention de la diffusion de la dengue.**

«Stop aux moustiques : baré'y ! » : un slogan qui rappelle que les gestes décisifs sont à la portée de chacun. Afin d'endiguer la circulation de la dengue, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, et la Collectivité Territoriale de Martinique appellent l'ensemble de la population à se mobiliser pour lutter contre cette épidémie. Dans cet objectif, il s'agit de :

- Se protéger individuellement des piqûres de moustiques : usage des répulsifs et port de vêtements longs, en particulier pour les personnes fragiles et les jeunes enfants.
- Lutter contre la prolifération des moustiques en contrôlant régulièrement les lieux de reproduction (gouttières, regards d'eau, pots à fleurs, objets pouvant accumuler l'eau de pluie, etc.)
- Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes (forte fièvre, douleurs articulaires, et maux de tête), en contactant son médecin traitant ou le centre 15.

Adopter ces gestes simples, à la portée de chacun, constitue la clé pour contenir l'épidémie et protéger la santé de tous les Martiniquais.